

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 10 juin 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Monsieur Jean-Gérard ABBES

ABSENT: Madame Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Etienne BARTEAU

2015-32 : rénovation du Foyer Rural : projet d'amélioration énergétique avec sollicitation d'une subvention du PNR (Parc Naturel Régional Périgord Limousin) (2^{ème} axe)

Monsieur le Maire propose d'inscrire la rénovation du Foyer Rural dans l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le Parc Naturel Régional. Le projet de réhabilitation du Foyer Rural contribue aux objectifs « territoire à énergie positive » par les économies générées et par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- l'isolation de l'ensemble des locaux est prévue sous la forme d'un doublage sur ossature métallique avec laine de roche d'environ 80 cm
- l'isolation des plafonds
- remplacement des menuiseries extérieures par des châssis à rupture de pont thermique et double vitrage peu émissif
- remplacement de la chaudière fioul commune à l'école et au Foyer Rural par une chaudière bois à granulés pour l'école et une pompe à chaleur air/air pour le foyer.

Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 23 juin 2015

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20150617-2015_32-AI
Reçu le 30/06/2015

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature et origine du financement	Montant en € HT
Rénovation énergétique du Foyer Rural	77 710 €	Programme TEPCV	50 000 €
		Commune	27 710 €
TOTAL HT	77 710 €	TOTAL HT	77 710 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter l'octroi d'une dotation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » à hauteur de 50 000 € pour soutenir la réalisation du projet de rénovation énergétique du Foyer Rural.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2015
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 23 juin 2015
Page 2 sur 2

